

SYNDICAT MIXTE DES COTEAUX DU SAVES

COMPTE RENDU

ATELIER N° DU DOG (PARTIE 1) TRAME NATURELLE ET PAYSAGERE

Réunion du 07/07/2008 à 9 heures, à la Mairie de L'ISLE JOURDAIN

Objet de la réunion : TRAME NATURELLE ET PAYSAGERE

Ordre du jour de la journée :

- ✓ **9H – 12H : Présentation de l'Etat Initial de l'Environnement et du PADD / DEBAT**
- ✓ **14H – 17H : Travail sur la trame naturelle et paysagère**

Présentation et animation : Mesdames BERTAÏNA et MAUXION du cabinet d'études PARCOURIR de Toulouse.

I – MATINEE

28 personnes présentes dont 18 élus :

- PAUL Gérard, Président de la C.C. des Coteaux de Gascogne (CCCG) et du Syndicat Mixte des Coteaux du Savès
- TOURNE Alain, Président de la C.C. de la Save Lisloise (CCSL) et Maire de L'Isle Jourdain
- LONGO Gaétan, Maire de CLERMONT SAVES
- BAYLAC Jean-Louis, Maire de MONFERRAN SAVES
- LE CLECH' Loïc, Maire de BEAUPUY
- D'ALBIS Henri, Adjoint Mairie de RAZENGUES
- FUENTES Michel, Maire de FONTENILLES
- DENIS-VITRICE Fabienne, Adjointe Mairie de FONTENILLES
- PELLEGRINO Michèle, Maire de SEGOUFIELLE
- TOLLU Delphine, Maire de SEGOUFIELLE
- DUCARROUGE Christine, Maire de L'ISLE JOURDAIN
- FAGES Esther, Adjointe Mairie de L'ISLE JOURDAIN
- DUFFRECHOU Gérard, Maire de L'ISLE JOURDAIN
- BAU Marie, Maire de L'ISLE JOURDAIN
- RIPAILLE Claude, Maire de LIAS
- CASPAR Philippe, Maire de LIAS
- MATHARAN Alain, Maire de PUJAUDRAN
- ARAM Gérard, Maire de MARESTAING
- TARDIEU Laurent, Conseiller foncier SAFER GHL
- LEGRAND Sophie, Service Urbanisme au Conseil Général du Gers
- CAZAUX Olivier, Cellule Urbanisme D.D.E. du Gers
- PENEL Charlotte, Chargée d'affaires à l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- FAISSAT Françoise, Conseillère ADASEA 32
- POUSSINES Marie, Stagiaire Association « Les ADASEA de Midi-Pyrénées »
- POULLE Frédéric, Chargé d'étude CAUE 32
- LABANT Pierre, Chargé d'étude Arbre et Paysage 32
- MARQUIE Eric, Directeur CCSL
- DANDIEU Christel, Directrice CCCG

Personnes excusées :

- M. MALVY, Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Mme MATHOREL et M. CHAMAYOU, ARPE
- M. le Directeur du FREDEC
- M. STOUPIY, Direction Régionale de l'Environnement Midi-Pyrénées
- M. PONTICELLI, GABB 32

A - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT : PRESENTATION SYNTHETIQUE ET DEBAT.

✓ ESPACES NATURELS

Chaque commune peut demander à la DIREN le nouvel inventaire ZNIEFF pour connaître le nouveau zonage qui sortira officiellement dans 1 ou 2 ans. Actualisation possible fin 2008.

« A coté des milieux remarquables, il est important de préserver la trame qui fit le charme de nos espaces au quotidien : bois, haies » souligne M. BAYLAC, Maire de Monferran Savès.

« Une haie champêtre peut signifier une limite visuelle entre la trame verte et la trame urbain avant la clôture du privée... » propose Mme FAGES, élue à L'Isle Jourdain.

Mr CAZAUX de la DDE 32 insiste sur le fait que seul un PLU permet de réglementer les zones naturelles aujourd'hui.

✓ CONSOMMATION D'ESPACE

Surface urbanisée actuelle: 1 064 ha

Surface urbanisable dans les documents d'urbanisme communaux : 759 ha, soit + 71 % en 10 ans.

Cela ne pourra se reproduire tous les 10 ans sans atteindre gravement la qualité du territoire.

✓ EAU

- Source majeure de la pollution des rivières et de la nappe phréatique : L'agriculture

- SDAGE : L'enquête publique est cours mais d'ores et déjà on sait que la plupart des cours d'eau n'atteindra pas un bon niveau de qualité en 2015.

Les objectifs étant : 50 % des cours d'eau en bon état en 2015, 85 % des cours d'eau en bon état en 2021, 100 % en 2027

✓ ENERGIES

Enjeu urbain le plus important : les transports en commun et un urbanisme de proximité pour limiter l'usage de la voiture individuelle + Mettre en place une démarche bioclimatique pour les bâtiments.

- Projets solaires photovoltaïques

Selon la SAFER, 5 à 6 projets sont en cours dans le Gers, de l'ordre de 50 ha en moyenne. Pour être rentable, il faut au minimum 20 ha. La solution serait peut-être d'envisager la couverture de parkings (au minimum 120 véhicules) car le sol est déjà artificialisé ou les toits existants.

Le règlement des zones de développement solaire n'est pas du niveau de compétences des SCOT aujourd'hui, contrairement au ZDE, zones de développement éolien, souligne le cabinet d'études.

Le débat sur le solaire est animé entre l'initiative privée qui doit restée prioritaire pour les uns et l'insuffisance de ces mesures, « on n'aura pas assez de toits » dit un élu...La question du foncier revient au centre du débat.

M. PAUL souligne le danger du marché privé libéral qui s'empare de cette problématique au détriment du projet collectif du territoire où la protection des espaces agricoles doit rester prioritaire.

La réglementation aujourd'hui en France fait qu'on a intérêt à vendre toute l'électricité qu'on produit plutôt que d'être autonome....dit le cabinet d'études.

D'après le CAUE, l'axe principal du travail doit être d'abord les économies d'énergie (exemples : isolation des bâtiments) avant de s'attaquer au développement de ces implantations.

✓ POLLUTIONS

La plus grosse source : le transport routier qui va encore augmenter.

Prévoir de ne pas implanter de lieux de vie à moins de 100 m des voiries importantes.

✓ **RISQUES NATURELS ET RISQUES TECHNOLOGIQUES**

Naturels : retrait / gonflement des argiles / inondations

Entreprises CASCAP (L'Isle Jourdain), TIGP (Lias), SEVESO (Monferran Savès)

Enjeu : Identifier la qualité de la vie quotidienne, les risques et la protéger.

✓ **ACCES A LA NATURE**

Se soucier de l'accès à la nature en aménageant d'autres sites pour les nouveaux habitants, car de nombreux sites sont privés et non accessibles. Il faudrait des espaces de proximité sans avoir à prendre la voiture quotidiennement.

« Peut-être penser à mettre en réseau l'ensemble des chemins de randonnée existants ou à créer sur chaque commune pour faire un réseau intercommunal » dit M. PAUL, Maire de Lias, Président du SM du SCOT.

« Le plan de circulation de L'Isle Jourdain en cours prévoit de relier les quartiers existants ou nouveaux à un espaces vert » précise Mme FAGES, élue à L'Isle Jourdain.

B - PRESENTATION DU PADD PAR LES ELUS DU SCOT ET DES INCIDENCES PREVISIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT PAR LES CONSULTANTES DE PARCOURIR.

II – APRES MIDI

32 personnes présentes dont 18 élus :

- PAUL Gérard, Président de la C.C. des Coteaux de Gascogne (CCCG) et du Syndicat Mixte des Coteaux du Savès
- LONGO Gaétan, Maire de CLERMONT SAVES
- BAYLAC Jean-Louis, Maire de MONFERRAN SAVES
- LE CLECH' Loïc, Mairie de BEAUPUY
- DUPOUX Sabine, Mairie de BEAUPUY
- D'ALBIS Henri, Adjoint Mairie de RAZENGUES
- FUENTES Michel, Maire de FONTENILLES
- DENIS-VITRICE Fabienne, Adjointe Mairie de FONTENILLES
- PELLEGRINO Michèle, Maire de SEGOUFIELLE
- DUCARROUGE Christine, Mairie de L'ISLE JOURDAIN
- FAGES Esther, Adjointe Mairie de L'ISLE JOURDAIN
- DUFFRECHOU Gérard, Mairie de L'ISLE JOURDAIN
- BAU Marie, Mairie de L'ISLE JOURDAIN
- RIPAILLE Claude, Mairie de LIAS
- CASPAR Philippe, Mairie de LIAS
- MATHARAN Alain, Mairie de PUJAUDRAN
- HEINIGER Roger, Maire de PUJAUDRAN
- ARAM Gérard, Mairie de MARESTAING
- TARDIEU Laurent, Conseiller foncier SAFER GHL
- LEGRAND Sophie, Service Urbanisme au Conseil Général du Gers
- ILBERT Nicolas, Chef du service Agriculture Conseil Général du Gers
- CAZAUX Olivier, Cellule Urbanisme D.D.E. du Gers
- CAILLAU Alain, Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 32
- PIETERS Christiane, Vice-présidente Chambre d'Agriculture du Gers
- VALLE Maud, Chargée d'étude Chambre d'Agriculture du Gers
- FAISSAT Françoise, Conseillère ADASEA 32
- POUSSINES Marie, Stagiaire Association « Les ADASEA de Midi-Pyrénées »
- POULLE Frédéric, Chargé d'étude CAUE 32
- LABANT Pierre, Chargé d'étude Arbre et Paysage 32
- COMBES Etienne, Enseignant chercheur Ecole d'Ingénieurs de PURPAN
- MARQUIE Eric, Directeur CCSL
- DANDIEU Christel, Directrice CCCG

A - QU'EST-CE QU'UNE TRAME PAYSAGERE NATURELLE ET AGRICOLE ? COMMENT PRESERVER LA QUALITE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE, VERITABLE ATOUT DU TERRITOIRE ?

1) La conservation des **corridors écologiques** est essentielle pour la préservation de la biodiversité. Le SCOT doit veiller à les sauvegarder. Mais autant certains sont simples (poissons, oiseaux, grande faune), autant d'autres sont très complexes à localiser (insectes, grenouilles, végétation → échelles très longues). Où doit-on focaliser notre attention ? :

- Sur les espèces protégées (surtout végétaux (zones humides) + batraciens)
- Sur les espaces où il y aura des projets linéaires (Ex : 2 x 2 voies)
- Sur les espaces où il y aura de vastes zones urbanisées

Enjeux : limiter les obstacles, maintenir des jonctions, éviter la fragmentation des espaces naturels, ne pas isoler des espaces naturels du reste du territoire.

2) Présentation des **zones humides du Gers** par M. ILBERT.

Le Conseil Général du Gers est en cours de recueil des données auprès des organismes qualifiés et des mairies et grâce aux photos aériennes et infrarouges.

Le bureau d'études chargé de cette enquête fera ensuite des sorties sur le terrain (pour les zones humides supérieures à 1ha) pour mesurer le fonctionnement hydraulique, les menaces et établira une hiérarchie. Cette étude devrait aboutir en 2010.

Ses objectifs : protection, gestion et remise en état de certains sites naturels selon le diagnostic réalisé.

Critères : Sur les zones humides de moins d'un hectare, il n'y aura pas de relevé sur le terrain. Toutefois, les données seront cartographiées et la donnée existera. Il ne peut pas y avoir de relevé exhaustif, d'où l'importance de la participation des communes pour le retour des informations.

Projet : Mise en place d'un site Internet interactif à partir de la photo aérienne et / ou IGN.

Au final, grâce à cet état des lieux combiné à l'inventaire des ZNIEFF, sera réalisé le schéma départemental des espaces sensibles.

B - PRESENTATION DU TRAVAIL REALISE SUR LES ESPACES NATURELS ET PAYSAGERS PAR CHAQUE COMMUNE

Les communes ont commenté les cartographies qu'elles avaient réalisées sur fonds et légendes fournies par le cabinet d'études. Le recollement de tous ces documents communaux est en cours.

• MARESTAING :

M. ARAM : 80 % des chemins de randonnée sont privés (chemins d'exploitation). Comment les marquer dans le SCOT ? Cela va poser un problème, notamment avec le passage des quads. Faut-il des autorisations ?

Mme FAGES : La fréquentation augmente mais c'est une population qui ne connaît pas le monde rural. Il va donc y avoir de plus en plus de conflits avec les agriculteurs notamment.

M. ARAM : Ils sont aussi très mal signalisés. Il faudrait entamer une réflexion sur la création d'un réseau intercommunal de chemins, retrouver nos chemins labourés.

M. COMBES : On peut créer un Plan départemental sur les espaces, sites et itinéraires. Il en existe dans le Tarn, l'Ardèche ou la Drôme.

M. CAILLAU : Il y a 650 kilomètres de chemins de randonnée inscrits dans le Plan départemental du Gers, comprenant à la fois des chemins ruraux (domaine privé de la commune) et des chemins communaux (domaine public de la commune).

Le comité a mis en place 3 500 kilomètres de boucles balisées. Cela entraîne des problèmes de nuisances car les arrêtés et panneaux interdisant les quads ne sont pas respectés.

Il y a aussi le problème des servitudes.

- **MONFERRAN SAVES :**

- Beaucoup de routes panoramiques en ligne de crête entre la Save et la Gimone et des points de vue remarquables sur les vallées
- Patrimoine remarquable : châteaux du XIXème, vieux moulins
- Point noir : une ancienne station service
- De nombreux passages de faune (chevreuil, sangliers), coupures vertes à maintenir
- Comme milieux humides, en dehors des ruisseaux il reste 10 mares près des fermes (50 il y a 50 ans) et des retenues collinaires
- Problème : la plupart des bois vont disparaître avec la création de la 2 x 2 voies,
- Problème sur un passage à niveau SNCF, chemin rural entre Monferran et Clermont.

- **BEAUPUY :**

- Commune en bas-fond, terres très humides, zone verte dans le village avec beaucoup de mares (présence de batraciens) et de prairies que la commune souhaite conserver
- Des tronçons de chemins de randonnée sont entretenus par les agriculteurs. Deux tronçons sont travaillés mais la commune voudrait les rouvrir
- Un seul grand point de vue.....le cimetière, 2 points de vue sur les Pyrénées et sur les moulins
- Patrimoine remarquable privé dans le village: moulin, château, parc,
- Zone humide dans le cœur du village à conserver, beaucoup de mares (12)
- Bois privés et très éclatés
- Passages de grande faune très nombreux
- Pas de coupures vertes marquées car ne correspond pas à une nécessité.

- **LIAS :**

- Beaucoup de bois protégés dans le PLU dont la majorité est privée (2 parcelles communales)
- Zones de grande qualité agronomique surtout à l'ouest.
- Pas de parcelles drainées ou irriguées
- Commune en hauteur donc peu de zones humides, pas de mare
- Existence de zones blanches : changement de vocation possible, parcelles susceptibles de devenir constructibles
- Cours d'eau permanents avec peu d'eau : la végétation est classée en ripisylve.
- 4 passages grande faune entre les bois
- Espaces en jaune : espaces à protéger : conduites de gaz, canalisation d'eau
- Ancienne décharge : présence d'orchidées
- Eléments remarquables : 3 routes panoramiques en ligne de crête avec vues sur les Pyrénées, sur routes départementales avec vues sur les vallées
- Nombreux chemins de randonnées, pédestres, équestres (un chemin d'Emilie autour du hameau de Gourdouvielle)

- **L'ISLE JOURDAIN :**

Les élus ont travaillé avec les usagers et les différents acteurs locaux (agriculteurs, chasseurs, randonneurs, office du tourisme, etc ...).

Sur le PLU, 80% du territoire est en blanc (territoires protégés). L'objet des réunions était de travailler sur ces espaces pour savoir ce qui est important (technique des mots-clés).

Il en ressort :

- La composante économique de l'activité agricole est à pérenniser avant tout
- Beaucoup de préoccupations sur l'aménagement et l'entretien
- Importance de la qualité de vie et la tranquillité champêtre
- Tous les chemins et axes, à part celui du bord de Save, convergent vers le bas
- Tous les couloirs grande faune coupent les différentes routes et cela pose des problèmes de sécurité. Pour la 2x2 voies les buses prévues ne fonctionnent pas (mal placées).
- Rapport de covisibilité important : espaces rural, deux coupures vertes à maintenir (voir carte)

- Points noirs : La nouvelle zone commerciale et industrielle (il faut des aménagements paysagers conséquents), les entrées de ville, le chemin de Saint Jacques (vue sur des lotissements très compacts)
- Espaces à protéger : Forêt de Bouconne (partie où la commune est gestionnaire), Zone inondable, ZNIEFF avec ses annexes,
- Corridors écologiques : ripisylves et mosaïques de bosquets (oiseaux)
- Eléments remarquables : pigeonniers
- Il y a des coupures sur les chemins de randonnée entre Lias et L'Isle Jourdain

- **SEGOUFIELLE :**

Ce sont les nouveaux arrivants qui ont fait le travail d'identification :

- Une grande zone inondable en bord de Save englobant l'IGG
- Bois Communal de Bigot (environ 10 hectares). La commune a prévu d'y travailler pour que le bois soit plus accessible au public avec quelques restrictions
- Bois privé autour du château de Fumel qui est protégé, à maintenir car espace emblématique
- Projets : développer les chemins de randonnée entre Pujaudran et Ségoufielle, en les réhabilitant, y compris la route de Moufielle.
- 2 mares privées
- Améliorer le « cœur de village », lotissement avec des règles pour les clôtures végétales pour garder aspect rural ; refonder le cœur de village avec besoin de réhabilitation ; sécuriser la traversée du village tout en gardant l'aspect champêtre (RD 9 : 4800 véhicules/jour). Les pins remarquables sont protégés
- Concertation à mener avec les agriculteurs et chasseurs sur la jonction entre les communes de Ségoufielle et L'Isle Jourdain et prévoir une coupure verte (corridor écologique vers la Save, sentier botanique...) avant d'étendre la zone commerciale de Ségoufielle (foncier acquis, classé en zone commerciale en partie)

C - DEBAT-DISCUSSION SUR UNE PROPOSITION DE HIERARCHIE DE LA TRAME NATURELLE ET PAYSAGERE EN SYNTHESE DES DONNEES RECUEILLIES

Le rendez-vous est donné le 17 septembre pour poursuivre et compléter l'atelier avec le travail sur « la trame agricole ».